



## LETTRE D'INFORMATIONS Mai 2021

2 Le bourg  
33490 Saint GERMAIN-DE-GRAVES  
Téléphone : 05.56.76.41.07  
e-mail : [mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr](mailto:mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr)  
site : [www.stgermaindegraves.fr](http://www.stgermaindegraves.fr)

**Bonjour !**

### **I / INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES**



Les élections départementales et régionales se dérouleront le DIMANCHE 20 JUIN ET le DIMANCHE 27 JUIN 2021 de 08 h à 18 h. Les bureaux de vote seront déplacés à la salle des fêtes afin de respecter les distances de sécurité sanitaire.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour des élections, vous pouvez donner une procuration à une personne qui est inscrite sur les listes électorales de Saint Germain-de-Grave. Il suffit d'effectuer une demande de procuration en ligne sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) . Vous recevrez par courriel une référence de dossier. Avec cette référence et une pièce d'identité, vous vous rendez à la gendarmerie la plus proche pour valider votre identité. La mairie recevra votre procuration et la personne désignée par vos soins pourra voter à votre place.

Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes de Saint Germain-De-Grave, vous pouvez le faire jusqu'au 14 mai soit sur le site « [service-public.fr](http://service-public.fr) » soit à la mairie (merci de vous munir d'une pièce d'identité en cours de validation et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois). Petit rappel : le jeudi 13 mai, la mairie est fermée pour l'ascension. En dernier recours, vous pouvez vous rendre à la mairie de Semens le vendredi 14 mai de 9 h à 12 h 30.

### **2 / CÉRÉMONIE DU 08 MAI :**

Un dépôt d'une gerbe sera effectué le vendredi 08 mai au monument aux morts. Malheureusement, ce dépôt sera fait uniquement par le conseil municipal.

### 3 / LES FINANCES DE LA COMMUNE.

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de SAINT GERMAIN-DE-GRAVE.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées de l'année 2020. Il a été approuvé lors du Conseil Municipal le 01 mars 2021.

A la clôture de l'exercice 2020, le CA du budget municipal fait apparaître un résultat global de 123 078.06 € se décomposant comme suit :

Résultat de clôture de fonctionnement :	111 560.46 €
Résultat de clôture d'investissement :	185 555.40 €
Reste à Réaliser :	174 037.80 €
Résultat cumulé :	123 078.06 €

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		124 765.54		92 578.35		217 343.89
Opérations exercice	95 022.79	155 812.65	153 596.16	172 578.27	248 618.95	328 390.92
Total	95 022.79	280 578.19	153 596.16	265 156.62	248 618.95	545 734.81
Résultat de clôture		185 555.40		111 560.46		297 115.86
Restes à réaliser	174 037.80				174 037.80	
Total cumulé	174 037.80	185 555.40		111 560.46	174 037.80	297 115.86
Résultat définitif		11 517.60		111 560.46		123 078.06



2 Le bourg  
33490 Saint GERMAIN-DE-GRAVES  
Téléphone : 05.56.76.41.07  
e-mail : [mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr](mailto:mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr)  
site : [www.stgermaindegraves.fr](http://www.stgermaindegraves.fr)

## LETTRE D'INFORMATIONS Mai 2021

### **I. La section de fonctionnement**

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### *A – Les recettes :*

Les recettes de fonctionnement de l'exercice se sont élevées à 172 578.27 €.

Elle se répartissent comme suit :

	Recettes de Fonctionnement	BP 2020	CA 2020	% Réalisé
70	Produits de gestion courante	400.00 €	1 202.29 €	300.00 %
73	Impôts et taxes	63 318.00 €	89 167.10 €	140.82 %
74	Dotations & subventions	29 278.00 €	45 035.73 €	153.82 %
75	Autres produits de gestion courantes	23 000.00 €	25 689.74 €	111.69 %
013	Atténuation de charges	0 €	724.77 €	724.37 %
76	Produits financiers	0 €	1.68 €	1.68 %
77	Produits exceptionnels	0 €	10 200.00 €	10 200 %
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements subvention)	354 49 €	556.96 €	157.11 %
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		116 350.49 €	172 578.27 €	148.33 %
002	Excédent antérieur reporté	92 578.35 €	92 578.35 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		208 928.84 €	265 156.62 €	126.91 %

**Chapitre 013** : il comprend notamment les remboursements de rémunération suite aux arrêts maladie et accident de travail.

**Chapitre 70** : Il concerne les produits de services et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre pour la commune sont les locations de la salle des fêtes et les redevances d'occupation du domaine public.

**Chapitre 73** : Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste la fiscalité

locale. Les recettes de ce chapitre représentent plus de 51 % des recettes de fonctionnement. L'autre poste important est la Taxe additionnelle aux droits de mutation (27 771.00 € pour 2020).

**Chapitre 74** : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat (montant de la DGF 2020 : 19 048.00 €).

**Chapitre 75** : Il concerne les autres produits de gestion courante essentiellement constitués des revenus des bâtiments (logements).

**Chapitre 77** : Chapitre essentiellement alimenté par les remboursements des assurances suite aux sinistres.

### *B – Les dépenses :*

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice se sont élevées à 153 596.16 €.

Elles se répartissent comme suit :

	Dépenses de Fonctionnement	BP 2020	CA 2020	% Réalisé
011	Charges à caractère général	89 656.84 €	42 792.05 €	47.73 %
012	Charges du personnel	54 722.00 €	43 996.42 €	80.04 %
014	Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €	
65	Autres charges de gestion courantes	56 752.00 €	51 307.94 €	90.41 %
66	Charges financières	4 405.00 €	4 404.28 €	100 %
67	Charges exceptionnelles	700.00 €	0 €	0 %
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements subvention)	693.00 €	11 095.47 €	160.10 %
022	Dépenses imprévues	2 000.00 €	0 €	0 %
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>208 928.84 €</b>	<b>153 596.16 €</b>	<b>73.52 %</b>

**Chapitre 011** : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et services : eau, électricité ; chauffage, fournitures, travaux d'entretien des bâtiments, voirie et réseaux, assurances ....

**Chapitre 012** : ce chapitre regroupe toutes les dépenses du personnel. Ce chapitre représente environ 28 % des dépenses de fonctionnement.

**Chapitre 014** : ce chapitre est composé du FPCI : le fonds national de péréquation des ressources intercommunale et communales constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

**Chapitre 65** : les autres charges de gestion courante comprennent entre autres :

- Les indemnités des élus ;
- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de secours ;
- La contribution pour le R.P.I.C. (le regroupement pédagogique intercommunal concentré – école – pour un montant de 26 256.40 €.

**Chapitre 66** : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.



2 Le bourg  
33490 Saint GERMAIN-DE-GRAVES  
Téléphone : 05.56.76.41.07  
e-mail : [mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr](mailto:mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr)  
site : [www.stgermaindegraves.fr](http://www.stgermaindegraves.fr)

## LETTRE D'INFORMATIONS Mai 2021

### **III – La section d'investissement :**

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment d'acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicule ou biens immobiliers et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création. En recettes, en plus de l'autofinancement, coexistent (taxe d'aménagement, FCTVA) et les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissements retenus.

#### A – Les recettes :

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 155 812.65 € sans report de crédits en 2021. Ces reports correspondent à des recettes qui ont été notifiées à la commune (subventions) mais qui n'ont pas été perçues au 31/12/2020.

	Recettes d'Investissement	BP 2020	CA 2020	Reports
13	Subventions d'investissements	14 287.00 €	20 324.99 €	
16	Emprunts	100 000.00 €	100 000.00 €	
10	Dotations et fonds propres :	21 993.00 €	22 942.19 €	
	- FCTVA			
	- Taxe Aménagement			
165	Dépôts et cautionnements	1 500.00 €	1 450.00 €	
024	Produits de cessions	10 000.00 €	0 €	
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements subvention)	693.00 €	11 095.47 €	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		148 473.00 €	155 812.65 €	
002	Excédent antérieur reporté	124 765.54 €	124 765.54 €	
TOTAL DES RECETTES D'investissement		272 545.54 €	280 578.19 €	

#### B – Les dépenses :

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 95 022.79 € et 174 037.80 € de crédits reportés sur 2021. Ces reports correspondent à des dépenses engagées par la commune mais qui n'ont pas été payées au 31/12/2020.

	Dépenses d'Investissement	BP 2020	CA 2020	Reports
16	Remboursements Emprunts	18 159.00 €	18 158.94 €	
16873	Dettes- Département	2 648.00 €	2 647.93 €	
165	Dépôts et cautionnements	1 500.00 €	1 336.22 €	
21	Immobilisations corporelles	250 577.05 €	72 322.74 €	174 037.80 €
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements subvention)	354.49 €	556.96 €	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		273 238.54 €	95 022.79 €	
TOTAL DES RECETTES D'investissement		273 238.54 €	95 022.79 €	174 037.80 €

Les principales opérations d'investissements réalisées en 2020 ont été les suivantes :

- Rénovation d'un logement communal ;
- Agrandissement du local technique ;
- Achat remorque + rampes ;
- Ordinateur ;
- Panneau d'informations ;
- Nettoyage du monument aux morts ;
- Achat tondeuse ;

#### **4 / PROXI VEGETAUX :**

A SAINT-MAIXANT, le mercredi 12 mai 2021 de 08 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, Broyage de vos déchets verts et repartez avec votre broyat (Les + du broyat = idéal pour faire du paillage, Indispensable pour le compostage, moins d'arrosage). Pour tout renseignement, contactez le SICTO au 05.56.62.27.70 ou [contact@sictomsudgironde.fr](mailto:contact@sictomsudgironde.fr)

#### **5 / AVANCEMENT DU PROJET ECO-PATURAGE**

Le projet d'éco-pâturage commence à voir le jour avec l'implantation de la clôture, de la barrière et de l'abri. Les animaux seront bientôt présents sur le site. Des affiches seront implantées afin de vous donner quelques indications concernant la race du bétail et surtout les consignes pour qu'il puisse pâturer en pleine sérénité avec une interdiction de leur donner de la nourriture, par exemple !!!

#### **6 / FESTIVITÉS**

Exceptionnellement, la **fête de l'agneau** sera à nouveau annulée pour 2021. L'assurance n'a toujours pas donnée son accord pour la régularisation du sinistre liée à la tempête sur l'église, cette fête ne pourra donc pas être maintenue.

#### **7 / SICTOM**

#### **HORAIRES DECHETERIES**

**A compter du mardi 6 avril 2021, les nouveaux horaires sont les suivants :**

**Période 16 septembre – 14 juin**



## LETTRE D'INFORMATIONS Mai 2021

2 Le bourg  
33490 Saint GERMAIN-DE-GRAVES  
Téléphone : 05.56.76.41.07  
e-mail : [mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr](mailto:mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr)  
site : [www.stgermaindegraves.fr](http://www.stgermaindegraves.fr)

Jour	Bazas	Langon	Lerm-et-musset	Préchac	Saint-Symphorien
Lundi	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 16h	Fermée	9h - 16h
Mardi	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermée	8h30 - 17h	Fermée
Mercredi	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 16h	-	9h - 16h
Jeudi	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermée	8h30 - 17h	Fermée
Vendredi	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 16h	-	9h - 16h
Samedi	9h - 16h	9h - 17h	9h - 16h	8h30 - 17h	9h - 16h

### Période 15 juin – 15 septembre

Jour	Bazas	Langon	Lerm-et-musset	Préchac	Saint-Symphorien
Lundi	8h – 15 h	8h – 15 h	8h – 15 h	Fermée	8h - 15h
Mardi	8h – 15 h	8h – 15 h	Fermée	8h – 15 h	Fermée
Mercredi	8h – 15 h	8h – 15 h	8h – 15 h	8h – 15 h	8h – 15 h
Jeudi	8h – 15 h	8h – 15 h	Fermée	8h – 15 h	Fermée
Vendredi	8h – 15 h	8h – 15 h	8h – 15 h	Fermée	8h – 15 h
Samedi	8h – 15 h	8h – 17 h	8h – 15 h	8h – 15 h	8h – 15 h

**BONNE LECTURE !!!**

**Le Maire,  
Denis CHAUSSIE**



